



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 18 JUIN 2015

2015-26 CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS TECHNICIEN GEOMATICIEN – TECHNICIEN « ACHAT D'ENERGIE »

L'an deux mille quinze, le jeudi 18 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 12 juin 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Secrétaire de séance : Gérard ESNAULT

Affichage le 19 juin 2015

2015-26 CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS TECHNICIEN GEOMATICIEN – TECHNICIEN « ACHAT D'ENERGIE »

Vu les dispositions de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Il est proposé au comité de créer deux postes non permanents dans les conditions suivantes :

Un poste de technicien géomaticien pour une durée de 12 mois

L'intégration des données liées à l'éclairage public (réseaux – matériels) dans le système d'information géographique du SYDELA nécessite le renfort ponctuel d'un technicien qualifié.

Un poste « achats d'énergie » pour une durée de 12 mois

La mise en œuvre des deux groupements d'achat d'énergie – gaz et électricité - nécessite, aux côtés du directeur du SYDELA, le recours à un emploi temporaire.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- de créer deux emplois non permanents sur le grade de technicien pour une durée de 12 mois,
- de retenir les caractéristiques suivantes pour ces emplois :
 - Les agents bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles.
 - Avantages annexes : les personnes recrutées bénéficieront des titres-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bernard CLOUET

